



E L O G E

D E M. D A G U E S S E A U.

HENRI-FRANÇOIS DAGUESSEAU, Chancelier de France, Commandeur des Ordres du Roi, naquit à Limoges le 28 Novembre 1668, de Henri Daguesseau, alors Intendant de cette généralité, depuis successivement Intendant de Bordeaux & de Languedoc, puis Conseiller d'État & au Conseil royal des finances, & de Claire le Picart de Périgny.

L'ancienneté de sa Maison, & les services rendus à l'État par son aïeul dans l'intendance de Picardie & dans la charge de Premier Président du Parlement de Bordeaux, trouveroient certainement place dans un Éloge qui fourniroit moins de matière, & nous pourrions nous étendre davantage sur cet article, si la gloire personnelle que M. Daguesseau s'est si justement acquise n'avoit rendu cette espèce d'illustration tout-à-fait inutile à sa mémoire.

Ceux qui se trouvent dans la capitale à portée de tous les secours qu'elle offre pour l'éducation des enfans, jouissent ordinairement de cet avantage, sans trop examiner de quel prix il peut être : l'éloignement fit sentir au père de M. Daguesseau combien il étoit fâcheux d'en être privé. Son fils monroit dès la plus tendre enfance des dispositions si favorables, qu'elles auroient invité tout autre même qu'un père à les cultiver ; heureusement il trouva dans ses propres talens & dans ceux d'une épouse respectable, de quoi remédier à cet inconvénient. Le jeune Daguesseau n'eut à proprement parler d'autre précepteur que son père, ni d'autre gouvernante que sa mère : ce fut sous eux & par leurs leçons qu'il se forma également aux Lettres & à la Vertu.

Les soins inséparables du détail d'une Intendance, & surtout les voyages qu'elle exige nécessairement, sembloient mettre un obstacle à ce dessein ; mais l'amour paternel fut

aplanir cette difficulté ; ces voyages mêmes furent utilement employés à l'éducation du jeune homme & à ses exercices littéraires : le carrosse du père , dans lequel étoit toujours admis quelqu'homme de Lettres , devint pour lui un lieu d'étude : c'étoit-là qu'on lui faisoit lire les meilleurs Auteurs grecs & latins , qu'on lui en faisoit discerner les beaux endroits , & , ce qui mérite encore plus d'être remarqué , l'art avec lequel ils sont amenés ; qu'on lui faisoit sentir la noblesse de l'élocution & la force de la poésie ; en un mot ce carrosse étoit pour lui le séjour des Muses , il y trouvoit tous les secours qu'il eût pû rencontrer dans le meilleur collège , ou , pour parler plus juste , ceux qu'il n'y auroit peut-être que difficilement rencontrés.

Les soins & les peines de M. Daguesseau furent suivis du plus entier succès : son fils , graces à la prodigieuse mémoire qu'il avoit reçue de la Nature , apprit en très-peu de temps le latin & le grec ; & les excellens Auteurs qu'on lui avoit fait lire en ces deux langues , lui inspirèrent le vrai goût de l'Eloquence & de la Poésie. L'usage qu'il a fait de la première , est connu de tout le monde ; à l'égard de la seconde , quoiqu'il ait conservé toute sa vie le talent de faire des vers , & même , à ce qu'on dit , assez bons , il ne s'en est jamais servi qu'avec la plus grande circonspection & avec le plus grand soin de s'assurer du secret.

A l'étude des Belles-Lettres succéda celle des Mathématiques , si nécessaire à toutes les Sciences , même à celles qui n'en font pas directement usage , par l'habitude que donne ce travail de raisonner juste & de discerner le vrai sans effort & sans difficulté. Le jeune homme prit bien-tôt pour ces Sciences le goût qu'elles ont coûtume d'inspirer aux esprits droits & avides du vrai , & il fallut modérer cette ardeur , pour empêcher qu'elle ne devînt une véritable passion qui auroit pû l'entraîner loin de la route par laquelle on se proposoit de le conduire.

La Philosophie fut traitée comme l'avoient été les Humanités ; après lui avoir fait seulement connoître celle qu'on

enſeignoit alors dans les écoles publiques, on lui fit lire les ouvrages de Descartes, à qui, malgré les erreurs dans lesquelles il eſt quelquefois tombé en s'écartant de ſes propres principes, on ne peut au moins refuſer la gloire d'avoir enſigné aux hommes la véritable manière de philoſopher : il n'eſt donc pas étonnant qu'une méthode auſſi lumineuſe ait frappé vivement un eſprit tel que nous venons de peindre celui de M. Dagueſſeau, & qu'il ait fallu encore dans cette occaſion que l'autorité paternelle vînt modérer cette paſſion naiſſante.

On peut bien penſer que dans une éducation de cette eſpèce, les Arts libéraux & les exercices ne furent pas oubliés. On prétend qu'il y a ordinairement une antipathie invincible entre les choſes de goût & celles de raiſonnement, & que les eſprits propres aux unes ſont par cela même très-mal diſpoſés pour les autres : M. Dagueſſeau fut toute ſa vie un exemple bien contraire à cette opinion ; il réuſſit parfaitement dans tous ſes exercices, il apprit à deſſiner, & ce qui étoit bien plus conſidérable, à connoître les beautés de la Peinture & la main des meilleurs maîtres : il connut la Muſique en homme de goût, capable de bien juger de ſon effet, & en Philoſophe qui ſait démêler les cauſes mathématiques & phyſiques de l'impreſſion qu'elle fait ſur nos organes : l'eſprit même du jeu lui avoit été accordé, il pénétoit les combinaifons de tous les jeux comme s'il en eût fait une étude particulière ; il excelloit ſur-tout dans celui des échecs, & les plus habiles en ce genre ſe faiſoient honneur d'entrer en lice avec lui, quand même ils en auroient dû fortir vaincus ; en un mot il ſembloit que la Nature, ordinairement ſi avare de talens pour les hommes, eût pris plaisir à lui en prodiguer une infinité de ſuperflus.

Enfin le jeune Dagueſſeau, échappé aux dangers de ſa jeuneſſe, c'eſt-à-dire, aux charmes des Mathématiques & de la Philoſophie (car la religion, qui avoit toujours fait la baſe de ſon éducation, le préſerva de tous les autres) ſe livra à l'étude de la Jurisprudence, dans laquelle on ne craignoit point qu'il excédât, puisſqu'elle devoit lui ſervir de règle &

de flambeau dans l'exercice des importantes fonctions auxquelles il étoit destiné. La lecture des loix Romaines fit sur lui tout l'effet qu'elle devoit naturellement faire sur quelqu'un qui possédoit l'esprit le plus droit, & le goût le plus formé pour les Belles-Lettres. En effet, rien n'est peut-être plus géométrique & plus précis que les raisonnemens de ces loix, ni rien plus énergique & plus noble que la manière dont ils sont rendus : l'autorité du législateur y est presque toujours cachée sous celle de la raison, & armée de toute la force de l'éloquence. Le grec qu'il avoit appris lui servit à pénétrer dans l'esprit des loix qui ont été écrites en cette langue, & à y puiser des motifs de décision lorsque les traductions, souvent infidèles, en avoient altéré le sens. Il étudia le Droit coutumier, qui régit une grande partie du royaume; le Droit ecclésiastique, le Droit public; il avoit même porté ses recherches jusqu'au Droit civil des autres nations. Quelle immense étude que celle de la Jurisprudence, prise dans toute cette étendue ! Telle étoit cependant l'entreprise de M. Daguesseau, & il s'étoit déjà mis à vingt-un ans en état de suivre & de connoître tous ces différens objets, & par conséquent de remplir avec supériorité les plus grands postes de la Magistrature, lorsque son père, impatient de le voir mettre ses talens en usage, lui fit ouvrir sa carrière par la place d'Avocat du Roi au Châtelet, place destinée de tout temps à former les jeunes Magistrats. Il y fut reçu le 29 Août 1690, & il y débuta d'une façon singulière : un de ses amis le pria de parler dans une cause pour laquelle on avoit audience le lendemain; il s'en chargea, quoique la proposition lui eût été faite dans l'après-dînée, & il parla sur cette affaire comme s'il s'y fût préparé depuis long temps; il eut un applaudissement universel, lui seul se reprochoit cette hardiesse, & disoit que son début avoit été une témérité. Il disoit vrai, mais peu de personnes eussent été en état d'en avoir de pareille avec quelque apparence de succès.

Il écrivoit dans les commencemens ses plaidoyers, mais seulement pour fixer ses idées, & sans s'assujétir à les apprendre

par cœur; aussi ses discours se sentoient-ils toujours d'une vivacité de composition qui ne peut que difficilement avoir lieu dans des pièces étudiées: il proportionnoit sa façon de s'énoncer aux matières qu'il avoit à traiter, se servant d'un style simple & noble, & réservant pour des occasions plus importantes cette puissante & brillante éloquence qui lui étoit naturelle.

Ces occasions ne tardèrent pas à se présenter: à peine avoit-il servi quelques mois comme Avocat du Roi au Châtelet, que la création d'une troisième charge d'Avocat général au Parlement, mit M. Daguesseau le père à portée de faire briller les talens de son fils sur un théâtre plus proportionné à leur étendue; il représenta au Roi par une lettre les raisons qu'il avoit de le proposer, & sans autres démarches il eut la satisfaction d'apprendre que ce Prince avoit bien voulu témoigner qu'il croyoit M. Daguesseau incapable de le vouloir tromper, même en faveur de son propre fils, & qu'il l'avoit préféré par ce motif si obligeant pour l'un & pour l'autre, à un autre sujet qui s'étoit présenté le premier.

Il fut donc reçu à la charge d'Avocat général, le 12 Janvier 1691, âgé pour lors de vingt-deux ans. A peine eut-il paru dans cette carrière, qu'un cri d'admiration s'éleva de tous côtés: le célèbre Denys Talon; alors Président à Mortier, dit après l'avoir entendu, qu'il auroit voulu finir comme ce jeune homme commençoit. On assure même que M. de Lamoignon, premier Avocat général, osa lui prédire dès lors la suprême dignité dont il a été depuis revêtu: ce sage Magistrat eût sans doute été bien aise de savoir qu'après sa prédiction accomplie, un de ses enfans devoit être le successeur de celui pour lequel il avoit formé cet augure.

Nous ne pouvons rappeler ici toutes les grandes affaires dans lesquelles M. Daguesseau fit paroître son immense savoir, & briller son éloquence: nous dirons seulement qu'il n'y avoit point de question de Droit si difficile, point de contestation si embrouillée, dont il ne faisît le noeud, & qu'il ne fût réduire à une simplicité si claire & si précise, qu'elle ne laissât aucun lieu au doute & à l'indécision.

Ses harangues ne se sentoient pas moins de la supériorité de son génie : il étoit intimement persuadé que le véritable but de l'éloquence doit être de servir en quelque sorte d'introductrice à la vérité ; il avoit donc soin de choisir toujours des sujets utiles & des propositions vraies, qu'il auroit pû démontrer s'il en eût été question. C'étoit sur un pareil fonds qu'il travailloit, aussi ses discours étoient-ils en même temps remplis d'une éloquence persuasive & d'une force invincible, bien différens en cela de ceux desquels on sort plus ébloui qu'éclairé, & qui, semblables à des phantômes, ne laissent après eux nul vestige & nulle trace. Nous ne sommes en cette partie que l'écho du Public de ce temps-là : car M. Daguesseau a pris tant de soin de ne pas laisser échapper ses harangues, que jamais il n'y en a eu plus de trois qui soient sorties de ses mains ; & ayant appris qu'un Magistrat dans celles duquel elles étoient tombées, les avoit fait imprimer, il l'obligea à lui en rapporter toute l'édition, & en fit brûler les feuilles en sa présence. Content d'avoir rempli son devoir, il se refusoit à toute autre gloire, quelque légitime qu'elle pût être : il est vrai que ses Réquisitoires ont trahi quelquefois sa modestie, par la nécessité de les insérer dans les Arrêts dont ils étoient suivis ; ces morceaux, travaillés avec tout le soin possible, feront à jamais l'admiration des Connoisseurs en ce genre.

L'expédition des affaires ne souffroit point de l'attention avec laquelle il les traitoit : il ne prenoit cependant point sur son sommeil, mais tout le temps que le commun des hommes a coûtume de perdre, on ne sait trop à quoi, étoit utilement employé ; il ne se permettoit d'autre délassement que la conversation de quelques habiles gens qu'il avoit souverainement l'art de s'attacher, ou la lecture de quelques livres de Belles-Lettres, encore s'est-il plus d'une fois reproché d'avoir porté trop loin ce studieux divertissement : c'étoit cependant à cet excès qu'il étoit redevable de l'immense érudition qu'il possédoit presque en tout genre : s'il regardoit ce temps comme dissipé, quel devoit être l'usage de celui duquel il ne se reprochoit pas l'emploi !

Ce fut pendant l'exercice de sa charge d'Avocat général, qu'il pensa à se marier. Sa situation, celle de M. son père, & la réputation brillante dont il jouissoit, le mettoient à portée de trouver un parti avantageux ; mais la façon de penser noble & généreuse, ne lui permettoit pas de regarder un mariage comme une affaire de calcul. Il préféra sans hésiter, à une personne qui lui devoit apporter de grands biens, M.^{lle} d'Ormesson, moins riche à la vérité, mais dans laquelle il trouvoit, avec les graces de la figure, un caractère digne du sien, & un nom qui, pour me servir de ses propres termes, étoit devenu depuis long temps celui de la vertu. L'union qui a toujours régné entr'eux, & les regrets de tous ceux dont M.^{me} la Chancelière étoit connue, ont pleinement justifié son choix.

Il avoit passé dix années dans les brillantes & laborieuses fonctions d'Avocat général, & n'avoit encore que trente-deux ans, lorsque la charge de Procureur général vint à vaquer par la mort de M. de la Briffe, & M. Daguesseau fut sur le champ proposé au Roi. Ce Prince connoissoit tous les talens du Sujet qu'on lui proposoit ; mais la jeunesse l'effrayoit & l'embarassoit d'autant plus, que ce changement alloit rendre M. de Fleury, âgé pour lors de vingt-cinq ans, premier Avocat général : il est heureusement des personnes privilégiées de la Nature, qui n'ont pas besoin que les années mûrissent leur raison, & en qui les réflexions & l'attention à ne rien laisser échapper de ce qui mérite d'être remarqué, forment de bonne heure une expérience que les autres ne doivent ordinairement qu'à une longue suite d'années. Le Roi connoissoit les deux Sujets en question pour être de ce petit nombre ; & rassuré d'ailleurs par les éloges non suspects du Premier Président de Harlay, il se détermina en faveur de M. Daguesseau, & voulut bien lui-même l'annoncer à M. son père, en entrant au Conseil de finances qui se tenoit ce jour-là.

Il étoit alors à Amboile, terre appartenante à M. d'Ormesson son beau-père, où il ne songeoit qu'à goûter le repos philosophique, c'est-à-dire, à s'occuper d'un travail plus libre, lorsqu'il

lorsqu'il y vit arriver un Maître-d'Hôtel du Roi, qui ayant entendu dire cette nouvelle au dîner de S. M. étoit venu sur le champ la lui apprendre. Il en fut surpris & affligé, les fonctions d'Avocat général étoient bien plus proportionnées à son goût & à ses talens, que les occupations & le travail obscur & sédentaire auxquels il alloit se livrer, & dans lesquels l'amour de l'ordre & du bien public pouvoit seul le soutenir.

Rien n'est peut-être en effet plus triste pour l'homme, que d'envisager de près les vices & les misères dont sa condition est susceptible. Il est cependant nécessaire pour maintenir l'ordre dans la société, que des Magistrats se consacrent à cette occupation, & le Procureur général y est plus engagé qu'un autre. C'est lui que regarde le soin de ces lieux où la charité qui y rassemble de toutes parts les déplorables victimes de l'indigence, ne se plaint que de ne pouvoir, malgré tous ses soins, les soulager qu'en partie. C'est lui, qui chargé de la vengeance publique doit employer toute sa vigilance à poursuivre le crime, & à en procurer la punition. C'est à lui à veiller sur l'exécution des ordonnances & des réglemens, à tenir dans le devoir les Ministres inférieurs de la Justice, & à remédier aux effets de l'artifice des mauvais plaideurs. C'est lui que regarde principalement le soin de la grande police, & celui de conserver le domaine du Prince, en ce qui concerne sa place : en un mot, le Procureur général est, comme le disoit M. Daguesseau lui-même, condamné à passer sa vie avec les pauvres, les criminels & les chicaneurs. Heureusement il réunissoit les qualités du cœur à celles de l'esprit, & ce fut en elles qu'il trouva des ressources capables de l'encourager dans ces pénibles fonctions.

Deux grandes calamités qui survinrent pendant qu'il exerça cette charge, lui donnèrent lieu de signaler son zèle, sa prudence & son génie.

La première fut la mortalité générale des bestiaux dans tout le royaume (fléau que nous avons vû se renouveler de nos jours) il fit faire les plus grandes recherches pour en découvrir les causes, & s'il ne pût parer entièrement le mal,

il eut au moins la consolation de le diminuer autant qu'il étoit possible, par les sages ordres qui furent donnés, auxquels il eut la meilleure part, & à l'exécution desquels il tint la main avec la plus exacte vigilance & la plus prudente fermeté.

La seconde, encore plus fâcheuse, fut la disette de blé qui suivit la gelée de 1709: il l'avoit prévûe, une terre ensemencée dans laquelle il avoit fait fouiller, lui avoit appris que la gelée avoit pénétré jusqu'aux racines: il en donna avis sur le champ, mais les nouvelles fâcheuses trouvent difficilement créance, & on ne pût se persuader que le mal fût aussi grand qu'il le faisoit; il n'en montra pas moins de zèle ni d'activité quand le mal qu'il avoit si sagement prévû fut arrivé. M. Desmarêts, alors Contrôleur général des finances, chargea M. Dagueffeau le père & M. Desmarêts de Vaubourg, d'un travail réglé qui étoit toujours concerté avec lui; ses conseils furent goûtés, & on reconnut, mais trop tard, combien il auroit été avantageux d'avoir d'abord suivi les avis du Magistrat physicien.

Il avoit fait la plus profonde étude des matières criminelles; persuadé de leur importance, puisqu'elles intéressent la vie & l'honneur des citoyens, il n'avoit rien négligé pour s'en instruire: en général, il s'étoit fait sur les différens objets de sa place une réputation si étendue, qu'il étoit devenu l'oracle de tous les Officiers subordonnés au Parlement, l'arbitre de tous les différens qui s'élevoient entr'eux, &, pour ainsi dire, l'ame qui conduisoit leurs opérations.

Il veilloit avec une extrême attention à maintenir l'ordre & la discipline parmi les Ministres inférieurs de la Justice, à découvrir les fautes d'ignorance, ou à les prévenir, soit par des lettres, soit de vive voix, soit par ses réquisitoires contre les abus naissans, & tout cela s'exécutoit de sa part avec une bonté & une dignité qui le faisoient en même temps respecter de ceux qu'il ménageoit, & aimer de ceux mêmes qu'il étoit obligé de réprimander & de faire punir.

Il avoit cependant des momens de plaisir dans l'exercice de sa charge, les affaires du Domaine le jetoient souvent dans

dés questions pour l'examen desquelles il falloit remonter aux sources de l'ancien droit féodal, & aux siècles les plus ténébreux de notre Histoire. Ces recherches, capables d'éfrayer tout autre qu'un Savant du premier ordre, le remettoient pour quelque temps dans son véritable élément : il est vrai que ce genre de littérature étoit un peu barbare, mais il savoît bien le dépouiller de son obscurité & lui donner le brillant qui lui manquoit.

Les harangues auxquelles sa charge l'engageoit étoient encore un travail agréable pour lui ; les mercuriales, devenues des discours purement oratoires, & par conséquent inutiles, reprirent entre ses mains leur première utilité ; il savoît en même temps plaire & instruire, faire connoître la vertu la plus pure & la faire aimer : on croyoit voir les principes de Caton & de Lycurgue mis en œuvre par Demosthène & Cicéron.

Sa place le mettoit dans une relation nécessaire avec les Ministres, son mérite lui acquit bien-tôt leur estime, & son caractère lui en fit des amis. M. le Chancelier de Pontchartrain prit sur-tout en lui une entière confiance, il le consultoit presque toujours sur les loix qu'il croyoit utile de faire, ou sur des questions embarrassantes qu'il aimoit à discuter avec lui ; c'est ainsi que sans le savoir, il s'exerçoit à remplir la suprême magistrature à laquelle il étoit destiné : les vœux de tous ceux qui le connoissoient l'y plaçoient déjà par avance, & M. de Pontchartrain le voyant un jour entrer chez lui pendant qu'il scelloit une expédition, lui présenta le Sceau & lui dit d'y toucher, parce qu'il falloit qu'il fût un jour remis entre ses mains.

M. Daguesseau étoit cependant bien éloigné de le desirer : Philosophe par caractère & Chrétien par principes, il regardoit ces places non comme un bonheur capable de le satisfaire, mais comme un engagement dont il connoissoit toute l'étendue ; il n'employa jamais le crédit que ses talens lui avoient donné auprès de M. le Duc d'Orléans Régent, que pour lui proposer ce qu'il croyoit utile au Public ; il n'ignoroit pas que ce Prince ayant résolu d'ôter les Sceaux à M. Voisin,

avoit d'abord pensé à les donner à M. son père, & depuis la mort de ce Magistrat avoit jeté les yeux sur lui-même, mais il eut la générosité de résister, & même avec vivacité, à ceux qui vouloient l'engager à en parler seulement au Prince.

Un desintéressement pareil ne resta pas long-temps sans récompense : M. Voisin mourut d'apoplexie le premier Février 1717; le lendemain M. de la Rochepot, Conseiller d'État, son gendre, reporta les Sceaux à M. le Régent, qui sur le champ envoya chercher M. Daguesseau; on ne le trouva point chez lui, il étoit à l'église. Le Régent, impatient, l'envoya chercher une seconde & une troisième fois, & lui dit, en le voyant arriver, qu'il seroit peut-être surpris de son empressement, puisqu'il ne s'agissoit que de lui remettre une clef; c'étoit celle de la cassette où sont les Sceaux: M. Daguesseau le supplia de faire attention à l'importance de la charge dont il le vouloit honorer, & de penser qu'il n'avoit jamais eu occasion de s'instruire des affaires & des usages du Conseil, à la tête duquel il alloit se trouver; mais M. le Régent ne reçut point ses excuses, & persista dans son choix, qui fut universellement approuvé.

Le premier usage qu'il fit de son autorité, fut de faire donner la place de Procureur général à un homme digne de lui succéder; ce fut M. de Fleury, premier Avocat général, auquel il eut le plaisir d'en apprendre la nouvelle en recevant son compliment.

Il est d'usage que l'Université aille, comme presque tous les autres Corps, chez le nouveau Chancelier, & que le Recteur, qui porte en cette occasion la parole, lui fasse au nom de cette Compagnie un compliment en latin; mais il n'étoit nullement d'usage que ce compliment fût suivi d'une réponse en la même langue: ce fut cependant ce que fit M. Daguesseau; l'Université en fut pénétrée de joie & d'admiration, & lui demanda en grace que ce discours fût conservé dans ses registres.

L'élévation de M. Daguesseau à la dignité de Chancelier, étoit l'effet de son mérite & de sa réputation; mais ces avan-

tages ne mettent pas à couvert des vicissitudes de la fortune, souvent même les qualités qui en sont la source exposent ceux qui les possèdent à plus de revers. Il y avoit à peine onze mois qu'il étoit revêtu de cette suprême Magistrature, qu'ayant refusé, comme son devoir l'y obligeoit, de sceller l'édit qui établissoit le projet du sieur Law, il eut ordre de remettre les Sceaux, & de se retirer à sa terre de Fresnes: il reçut cet ordre avec bien moins de trouble qu'il n'en avoit marqué quand il avoit été nommé Chancelier, & partit dès le lendemain avec une tranquillité si grande, que pendant toute la route il entretint avec enjouement ceux qui l'accompagnoient, & fit même sur l'un d'eux une petite pièce en vers latins dignes de Martial. Peu de personnes ont pû se vanter d'avoir eu en pareil cas l'esprit assez libre pour produire des *impromptus*.

Rendu à lui-même, il employoit son temps à l'étude, & sur-tout à celle de l'Écriture sainte: ce fut pendant cette disgrâce que pour mieux entendre le Texte sacré il se perfectionna dans la science des langues orientales; il se mettoit au fait des devoirs de sa charge, & faisoit à ce sujet des mémoires raisonnés; il instruisoit lui-même ses enfans; les Sciences & les beaux Arts se disputoient le reste de son temps; il faisoit venir auprès de lui ceux qui y excelloient; en un mot tous les talens qui l'avoient élevé aux honneurs, lui servirent de ressource dans sa disgrâce. Il dispoisoit lui-même les plans de ses jardins. La Poësie & la Littérature lui fournissoient mille moyens d'égayer sa retraite, chaque jour voyoit naître quelque ouvrage d'esprit, ou éclore quelque ingénieux badinage. A voir le mouvement où étoit alors tout le royaume, on eût été tenté de croire que le vrai bonheur, qui ne pouvoit plus trouver place ailleurs, s'étoit réfugié à Fresnes: M. Daguesseau lui-même disoit qu'il n'avoit jamais été plus heureux; peut-être n'a-t-il aussi jamais été plus grand.

Le refus qu'il avoit fait de contribuer à l'établissement du système, l'avoit fait exiler; le discrédit dans lequel ce système tomba bien-tôt, le fit rappeler. Law lui-même, voyant le crédit tombé totalement, résolut d'aller à Fresnes demander

190 HISTOIRE DE L'ACADÉMIE ROYALE
du secours à M. Daguesseau : c'étoit une espèce d'amende honorable qu'il faisoit à la vertu & à la capacité du Magistrat exilé. Bien-tôt les ordres nécessaires pour son rappel furent expédiés ; il revint à la Cour, on lui rendit les Sceaux, & il répondit à cette confiance, en travaillant en Citoyen zélé & en Sujet fidèle à prendre les mesures les plus promptes & les plus efficaces pour remédier au mal qu'il avoit inutilement voulu prévenir.

Les agitations de la Cour & différens évènements qui se succédèrent les uns aux autres, lui firent bien-tôt regretter la solitude de Fresnes, & témoigner même le desir d'y retourner : ses souhaits ne tardèrent pas à être accomplis. M. le Cardinal de Rohan ayant été nommé pour avoir entrée au Conseil, y prétendit la séance avant M. le Chancelier & M.^{rs} les Maréchaux de France : M. Daguesseau soutint les prérogatives de sa charge avec la plus grande fermeté, & cette fermeté lui attira une seconde disgrâce ; il reçut avec la même tranquillité que la première fois l'ordre de remettre les Sceaux & de retourner à Fresnes ; il reprit avec plaisir le même genre de vie qui avoit fait ses délices dans sa première retraite. Nous ne répéterons point ce que nous avons déjà dit : il n'y eut aucune différence entre ce séjour à Fresnes & le premier, si ce n'est que comme celui-ci fut plus long, il en employa une partie à rédiger les projets de plusieurs nouvelles ordonnances, projets qu'il a exécutés à son retour. Ceux qui étoient témoins de sa façon de vivre, admiroient sur-tout l'égalité de son ame. Si la régularité & l'uniformité du mouvement des corps célestes est un des caractères qui annoncent le plus la sagesse infinie du Créateur, ne pourroit-on pas dire aussi que l'égalité d'ame & l'uniformité de conduite sont les marques auxquelles on peut reconnoître ceux qui ont conservé la pureté de leur raison, & qui ont moins que les autres hommes défiguré en eux les traits de l'Estre suprême ?

Après avoir passé plus de quatre ans & demi dans sa retraite, il fut rappelé au mois d'Août 1727, sous le Ministère

de M. le Cardinal de Fleury, qui connoissoit la sagesse de ses conseils, & les avantages que la Justice devoit attendre de ses lumières. Ce Ministre ne lui rendit cependant pas encore les Sceaux, mais il le mit en état de signaler son zèle pour le bien public : c'étoit le traiter suivant son goût, les occasions d'être utile à ses concitoyens lui étoient sans comparaison plus chères que celles qui ne pouvoient tendre qu'à son bien particulier.

Ce fut l'année suivante que l'Académie acquit M. le Chancelier, elle voyoit avec peine sa liste privée d'un nom qui auroit dû y tenir une place, quand ce n'eût été que celui d'un simple homme de Lettres, il y obtint la place d'Honoraire, vacante par la mort de M. le Maréchal de Tallard. L'Académie a eu plus d'une fois le plaisir de le voir à sa tête s'occuper de cette fonction comme si c'eût été son principal objet. S'il étoit Académicien par l'esprit & par les talens, il l'étoit encore plus par le cœur & par l'attachement sincère qu'il avoit pour cette Compagnie.

Il n'est pas de notre objet d'entrer dans le détail des occupations continuelles & immenses desquelles le chef de la Justice est chargé. M. Daguesseau ne se contentoit pas de veiller avec autant de discernement que de prudence sur le corps entier de la Magistrature, il éclairoit encore en particulier tous ceux qui avoient recours à lui, soit par ses conversations, soit par les lettres qu'il écrivoit, & où il établissoit dans la décision des affaires particulières, des principes généraux qui fixoient les esprits sur celle des questions les plus difficiles.

Nous ne pouvons donner ici qu'une idée bien imparfaite d'un autre genre de travail qui l'occupoit, & qui faisoit une partie considérable de ses fonctions : c'étoit la législation. Il travailloit ordinairement les ordonnances nouvelles, de concert avec ceux à qui elles devoient être adressées ; par-là il étoit mieux instruit des circonstances particulières auxquelles il falloit faire une plus grande attention, & il prévenoit en même temps les objections autant qu'il étoit possible. S'il se trouvoit après cela quelque opposition, il employoit avec

tant de dextérité la douceur & la raison, que rarement il étoit obligé d'en venir à l'autorité. Telles ont été les ordonnances des *Donations*, des *Testamens* & des *Substitutions* : il en méditoit sur la même matière plusieurs autres dont la mort a prévenu l'exécution. Nous pouvons encore mettre au même rang les ordonnances des *Réglemens de Juges, du Faux, des Évocations*, & un règlement pour le Conseil, qu'il a dressé & écrit de sa main, à la prière de la Compagnie.

C'étoit à de pareilles occupations qu'il employa son temps depuis son rappel jusqu'en 1737, que les Sceaux lui furent rendus sans aucune démarche de sa part, & qu'il se vit obligé de donner une partie de son temps aux affaires qui en dépendent.

Le Roi ayant pris par lui-même le gouvernement de son Royaume en 1743, M. le Chancelier reçut de lui les marques les plus flatteuses de bonté & de confiance. Le reste de sa vie n'offre plus qu'une continuité de mérite, de faveur & de travail, & nous n'aurons plus désormais à le voir luttant contre les disgrâces de la fortune & les surmontant.

Mais il est des disgrâces d'un autre genre, auxquelles le Sage même est d'autant plus en prise, qu'il porte ordinairement un cœur plus sensible que le commun des hommes en qui le tumulte des passions étouffe souvent la voix de la Nature.

La première de cette espèce qu'il essuya, fut la mort de Madame la Chancelière, arrivée en 1735 après plus de trente années d'un mariage dans lequel l'union & la cordialité n'avoient jamais été un seul moment altérées : il n'est point de philosophie qui puisse armer le cœur contre de semblables coups, & M. Daguesseau ne trouva de ressources que dans sa soumission à la volonté de Dieu. Il perdit l'année suivante Madame de Fresnes, première femme de M. son fils ; cinq ans après mourut M. Daguesseau de Plainmont, Avocat général ; & l'année suivante, M. le Comte de Châtelus son gendre, qu'il aimoit tendrement ; l'année 1744 fut marquée par la perte de M. Daguesseau de Valjouan son frère, auquel les liens de l'amitié l'attachoient encore

encore plus que ceux du sang. La mort lui enleva encore à très-peu d'intervalle l'un de l'autre, Madame la sœur & M. son mari, Madame le Guerchois, M.^{lle} Dagueſseau ſa fille, & M. le Chevalier Dagueſseau ſon troiſième fils. Tant de pertes ſi ſouvent réitérées n'abattirent pas ſa fermeté, il n'interrompit pas même ſon travail; mais la perte de M. le Comte de Châtelus ſon petit-fils, qu'il eut la douleur de voir mourir ſous ſes yeux, en 1749, mit le comble à toutes les autres. Sa conſtance n'étoit pas épuisée, mais ſes forces commençoient à l'être: il approchoit de ſa quatre-vingt-deuxième année, & il fut attaqué d'une fièvre d'abord légère, qui fut ſuivie de quelques douleurs dans la région de la veſſie. Malgré cette infirmité il continua de ſ'acquitter des fonctions de ſa charge, qu'il regardoit comme un devoir indiſpenſable; mais ſes ſouffrances augmentant toujours, & ne lui laiſſant plus la liberté de remplir ce devoir dans toute ſon étendue, il regarda cette ſituation comme un ordre de la Providence qui l'avertiſſoit de quitter une place à laquelle elle l'avoit autrefois appelé. Il écrivit au Roi à ce ſujet, une lettre digne de lui. La répoſe fut auſſi digne du Monarque qui la faiſoit: le Roi lui accorda une penſion de cent mille livres, & des graces pour tous ceux de ſa Maiſon qui lui avoient été attachés. Ses deux fils allèrent avec M. le Comte de Saint-Florentin remettre au Roi l'acte de ſa démiſſion & les Sceaux, le jour même que M. Dagueſseau finiſſoit ſa quatre-vingt-deuxième année, après avoir rempli la place de Chancelier pendant près de trente-quatre ans.

Ses douleurs devinrent alors plus fréquentes & plus vives, il les ſouffrit avec la même conſtance qu'il avoit autrefois ſouffert ſes adverſités & ſes chagrins. Le danger cependant paroiſſoit encore éloigné, lorsqu'il ſurvint un gonflement de veſſie & une fièvre conſidérable; il reçût les Sacremens de l'Egliſe, & après avoir donné pendant toute ſa maladie des marques de la piété la plus ſincère, il mourut le 9 Février 1751, âgé de quatre-vingt-deux ans & trois mois.

La même modeſtie qui l'avoit accompagné pendant ſa vie

le suivit encore après sa mort; il défendit par son testament toute sorte de pompe funèbre, & voulut être enterré à Auteuil dans le même cimetière où reposoit déjà le corps de Madame son épouse.

Le fond de son caractère étoit une douceur rare dans un homme d'un esprit aussi vaste, un amour ardent de la justice & de l'ordre, une assiduité incroyable au travail, ce qui joint à une mémoire prodigieuse & à une facilité étonnante, en avoit fait un prodige de savoir & d'érudition. Il n'y avoit pas un livre de l'immense collection qu'il s'étoit faite, qui lui fût inconnu, toujours prêt cependant à quitter ce travail auquel il étoit si attaché, lorsqu'il s'agissoit d'écouter ceux qui avoient affaire à lui, ou de recevoir les gens de Lettres avec lesquels il avoit toute sa vie entretenu commerce. Les qualités seules de son cœur suffiroient presque pour faire son éloge; la probité la plus parfaite a toujours été la règle constante de sa conduite; aussi grand dans ses disgraces que modeste dans la prospérité, aussi tranquille & aussi égal dans ses chagrins que modéré dans la joie, il offroit aux yeux, non l'effet de la chimérique philosophie de Zénon, mais ce que peut le plus heureux naturel, joint à la pratique de la religion la plus épurée; il en avoit toujours été pénétré, & nous croirions dérober quelque chose à sa gloire, si nous cachions qu'on l'a surpris plus d'une fois seul, l'Écriture sainte à la main, mouillant ce Livre divin de ces larmes de tendresse que la satisfaction intérieure du cœur produit, & qu'on peut regarder comme le gage & l'avant-goût des délices célestes.

Il a laissé en mourant deux fils, M. de Fresnes & M. Dagueffeau, tous deux Conseillers d'État, & dignes héritiers de son nom.

Sa place d'Académicien-honoraire a été remplie par M. Rouillé, Ministre & Secrétaire d'État.

